



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1884

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Collège Gabriel Rosset - Extension - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017**Délibération n° 2017-1884**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Collège Gabriel Rosset - Extension - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre des compétences obligatoires de la Métropole de Lyon liées à la charge des collèges, des opérations de construction, de grosses réfections apparaissent prioritaires pour s'inscrire dans la programmation pluriannuelle des investissements.

Ce dossier traite de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme relative à l'opération d'extension du collège Gabriel Rosset, à Lyon 7°, initiée par le Département du Rhône.

I - Contexte

Le Collège Gabriel Rosset, situé 76, rue Challemel Lacour à Lyon 7°, a fait l'objet d'une restructuration livrée en 2009 pour une capacité de 500 élèves, avec une demi-pension en liaison froide pouvant accueillir 90 places assises. Le fort développement urbain sur ce secteur de Lyon, amène à une croissance des effectifs qui a conduit le Département du Rhône à anticiper l'extension du collège pour le porter à une capacité d'environ 700/750 élèves.

Un concours restreint sur esquisse pour l'extension du collège a été organisé en novembre 2013, par le Département du Rhône, désignant comme lauréat, le groupement de maîtrise d'œuvre dont Trio Architectes est le mandataire.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 27 octobre 2015.

En phase d'avant-projet détaillé, après réalisation de diagnostics, sondages et d'études approfondies, des prestations techniques supplémentaires s'avèrent indispensables.

Le bureau de contrôle technique a demandé des compléments sur le système de sécurité incendie et les résultats des études de sols (étude de pollution, besoin pour fondation), obligent à des exigences techniques supplémentaires de 2 ordres :

- la présence de polluants avec émanations gazeuses dans le sol rend nécessaire des mesures de protection, en évacuant et traitant une partie des terres polluées ainsi que des mesures constructives permettant une ventilation des locaux (bâtiments neufs sur vide sanitaire complet),
- la qualité des sols oblige également à prévoir des fondations spéciales en lieu et place de celles prévues initialement dans les études de faisabilité effectuées pour le dossier du concours.

De plus, l'extension de la demi-pension a bien été inscrite dans le programme de l'opération, mais les surfaces et les matériels complémentaires ont été insuffisamment estimés pour répondre dans de bonnes conditions à la croissance du nombre de rationnaires. Une augmentation des espaces de salle à manger, de préparation des repas et des réserves garantiront une meilleure adéquation aux besoins.

II - Aspects technique et financier

Les prestations techniques décrites ci-dessus et l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre induit amènent à un coût supplémentaire total estimé à 550 000 € TTC, dont 250 000 € TTC pour le traitement des sols pollués et la reprise des revêtements.

En termes de calendrier, les principales étapes à venir sont les suivantes : en 2017, finalisation des études de conception de l'avant-projet détaillé, dépôt du permis de construire et consultation des entreprises en vue d'un démarrage des travaux fin 2017/début 2018.

Le chantier se déroulera en 4 phases. Des bâtiments modulaires seront installés (2 en 2016, un à l'été 2017, et une prévision de 1 à 2 d'ici 2019) pour faire face à la croissance des effectifs dans l'attente de la livraison des nouveaux locaux. L'achèvement des extensions est prévu fin 2019 et les finitions des espaces extérieurs du collège au 1er trimestre 2020.

Une coordination est engagée avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), car cette opération se déroulera en co-activité avec les travaux d'extension du tramway T6, dont un arrêt desservira le collège.

Afin de permettre de finaliser l'avant-projet détaillé et le lancement des consultations d'entreprises sur la base d'un montant de travaux validé, il est proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 550 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'avant-projet détaillé et le lancement des travaux d'extension et de restructuration du collège Gabriel Rosset à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les documents administratifs, autorisations d'urbanisme afférents à cette opération et les marchés de travaux.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, sur l'opération n° 0P34O3359A pour un montant de 550 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 250 000 € en dépenses.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget principal - exercice 2019 - opération n° 0P34O3359A - compte 231312 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.